

Devenir une Collectivité active du PNNS

La nutrition adaptée pour tous, est un facteur de développement et de maintien d'une bonne santé tout au long de la vie ?

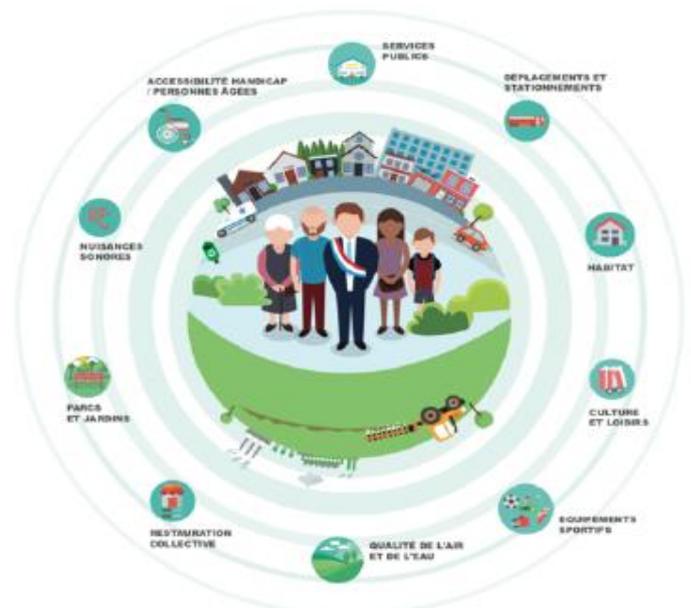
En agissant sur les différents leviers de la nutrition : l'alimentation, l'activité physique dont les mobilités actives (marche, vélo), et la lutte contre la sédentarité, la promotion d'un bon état nutritionnel contribue à la réduction des facteurs de risque des maladies les plus fréquentes dont souffre la population, comme les maladies cardio-vasculaires, de nombreux cancers, l'obésité, le diabète, etc.

À ce titre, l'ensemble des acteurs, tels que les communes, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre d'interventions de proximité, en adéquation avec les orientations du **PNNS**¹. Les lieux de vie, notamment urbains, dans lesquels nos concitoyens circulent et évoluent constituent l'un des terrains privilégiés pour sensibiliser une très large population.

L'élu(e), un acteur incontournable dans l'amélioration de la santé nutritionnelle des populations

Le rôle des collectivités dans la promotion de la santé en nutrition

- ⊗ Les actions menées en nutrition peuvent s'inscrire dans des politiques publiques, comme le développement durable ou la santé.
- ⊗ Les choix d'urbanisme, l'aménagement ou encore les subventions accordées aux associations et clubs sportifs ont un impact sur la pratique d'activité physique de la population.
- ⊗ Les communes et intercommunalités ont la gestion des restaurations scolaires, des activités périscolaires ...



Source : « Développer les EIS en NOUVELLE-AQUITAINE - Une aide à la décision pour la santé de tous »



Concrètement, comment faire ?

Devenir signataire active du PNNS pour :

- ⊗ Fédérer les acteurs au sein de l'administration,
- ⊗ Démontrer l'engagement de la collectivité en matière de protection de la santé de sa population.

¹ Programme National Nutrition Santé

Qu'est-ce que la charte « Villes actives du PNNS »

La charte « Villes actives du PNNS » vise à soutenir les collectivités dans le développement d'actions locales cohérentes avec le cadre national et les priorités régionales de santé. Cela traduit une volonté de décliner la politique nationale de nutrition en l'adaptant aux caractéristiques, aux besoins et aux ressources spécifiques du territoire et de ses habitants.

[Guide à l'usage des élus et des services communaux et intercommunaux](#)



Comment la charte « Villes actives du PNNS » s'articule-t-elle avec les dispositifs existants ?



La charte « Villes actives du PNNS » est cohérente avec la gouvernance de la politique nationale de santé.

La prévention, incluant les questions d'alimentation et d'activité physique promues par le PNNS, est une composante du Projet Régional de Santé défini par chaque ARS. La mise en œuvre du PRS peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé. Ces contrats visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à déployer des solutions pour une offre de santé de proximité.

La politique de la ville peut constituer un autre levier pour agir en matière de nutrition. Aux termes de la circulaire du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville, « l'action publique dans les quartiers doit veiller à développer la promotion de la santé et de la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins et enfin contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ». Le volet santé des contrats de ville tient compte des actions possibles sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, parmi lesquels peuvent compter l'alimentation et l'activité physique.

Pour en savoir plus

Promotion Santé Martinique accompagne gratuitement les entreprises souhaitant devenir signataires de la charte.

L'accompagnement proposé comprend :

- ⊗ Le plaidoyer auprès des dirigeants et administrations
- ⊗ L'aide au montage du dossier « Entreprises actives du PNNS »
- ⊗ Soutien technique : mise à disposition des outils et supports d'intervention, aide au déploiement d'actions, respect des engagements



Contact :

Natacha BABOT
Chargée de mission Santé Publique
Formatrice référencée PNNS

 0596 63 16 32 –  natacha.babot@promotion-sante-martinique.fr

Siège

Immeuble « Les Amandiers »
Voie numéro 1
Zone Industrielle La Lézarde
97232 Le Lamentin

Standard 05 96 63 82 62
contact@promotion-sante-martinique.fr